

# DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RESEAU PUBLIC D'EAU POTABLE

## Demandeur

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Adresse @mail : \_\_\_\_\_  
Agissant en qualité de :  Propriétaire  Gérant  
 Promoteur  Autre :

## Renseignements concernant l'immeuble à raccorder

Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Référence cadastrale : \_\_\_\_\_

Votre demande concerne :

Une construction neuve

N° de Permis de Construire :

Délivré le :

Une construction Existante

N° de contrat : \_\_\_\_\_

Modification / déplacement de compteur existant

Individualisation des contrats de fourniture d'eau  
(Complétez le questionnaire technique  
d'individualisation)

Nouveau raccordement

## USAGE DE L'EAU

Logement  Individuel  
 Collectif : Nombre de logements : \_\_\_\_\_  
 Chantier Durée : \_\_\_\_\_  
 Industrielle  
 Commerciale  
 Autre (Précisez) : \_\_\_\_\_  
 Compteur vert (uniquement si le branchement domestique est raccordé au réseau d'eau usée)  
 Activité agricole  
 Défense Incendie

Utilisez-vous d'autres sources d'alimentation en eau pour un usage autre que pour l'arrosage ?

Prélèvement, puits, forages  Réutilisation des eaux de pluie

Dépendez-vous de manière cruciale de la distribution d'eau potable (hémodialyse, etc ...) ?

oui  non

*Conformément au règlement de service, nous vous rappelons que le service de distribution d'eau peut être interrompu en cas de force majeure ou de travaux non programmés. En cas de travaux prévisibles, les usagers en sont avertis au moins 24 heures à l'avance.*

**D'une manière générale, il sera établi autant de branchement que de type d'abonnement différent demandé (domestique / espace vert / incendie...).**

Sous réserve des possibilités techniques de raccordement et après rendez-vous sur place avec notre technicien, un devis vous sera adressé.

La demande de raccordement engage le demandeur à accepter le règlement de distribution d'eau potable en vigueur.

Nous vous rappelons que vos installations privées doivent respecter les règles de l'art en la matière, en particulier le DTU relatifs à la plomberie sanitaire des bâtiments et de leurs abords.

## Avis de la Mairie :

**A  
Le**

**Signature de la Mairie**

## Le Propriétaire :

**A  
Le**

**Signature du Propriétaire**

Le dossier est à retourner à :

SPL L'EAU DES COLLINES

Service Travaux

140 Avenue du Millet

ZI Les Paluds

13 785 AUBAGNE Cedex

04 42 62 45 00

ou par mail : [eau@eaudescollines.fr](mailto:eau@eaudescollines.fr)

**PIECES A JOINDRE A VOTRE DEMANDE :**

*Tout dossier incomplet ne pourra être traité.*

- La demande de raccordement complétée et visée par la Mairie
- Un plan de situation.
- Un plan de masse faisant apparaître l'emplacement souhaité du raccordement.
- Copie de l'arrêté de Permis de construire pour les constructions neuves.
- Le questionnaire technique d'individualisation si besoin.
- Le technicien pourra demander d'autres pièces complémentaires lors du rendez-vous